

Numéro	DL201202-CI04	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Participation de la ville au remboursement des frais de déplacement dans le cadre de la promotion des mobilités durables	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 décembre 2020 à l'Illiade

L'an deux mil vingt le dix-neuf décembre à 9 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, Conseillers

Etaient excusées :

- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Martine CASTELLON ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	11 décembre 2020
Date de publication délibération :	21 décembre 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	21 décembre 2020

Numéro DL201202-CI04	1/2
Matière Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

IV. PERSONNEL

4. PARTICIPATION DE LA VILLE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DES MOBILITÉS DURABLES

Sur le fondement du décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale, il est proposé de poursuivre la promotion des mobilités durables auprès des agents par le biais de deux mesures incitatives.

1. Le forfait mobilités durables

Le forfait mobilités durables vise à inciter les agents à utiliser leur vélo ou le covoiturage de façon plus systématique pour effectuer leurs trajets domicile-travail.

Il est proposé de fixer cette indemnité annuelle :

- À 100 €, soit 8,30 € par mois, pour tout agent qui s'engage sur l'honneur à effectuer 50 % de ses trajets domicile – travail à vélo ou en covoiturage en tant que conducteur ou passager ;
- À 200 €, soit 16,60 € par mois, pour tout agent qui s'engage sur l'honneur à effectuer 80 % de ses trajets domicile – travail à vélo ou en covoiturage en tant que conducteur ou passager.

Les agents résidant à moins d'un kilomètre de leur lieu de travail ou bénéficiant d'un logement de fonction ou disposant d'un véhicule de fonction ne seront pas éligibles à ce forfait.

2. Passage de 50 % à 75 % du remboursement des frais de transport

L'augmentation du pourcentage de remboursement des abonnements aux transports en commun (train, tram ou bus), de 50 % à 75 %, et la généralisation de son champ aux abonnements de location de vélos, de vélos à assistance électrique (VAE) et de VAE-cargos constituent une offre incitative importante pour les agents que la distance entre leur domicile et leur lieu de travail peut encore dissuader de se passer de leur voiture.

Les agents, fonctionnaires, contractuels et vacataires pourront donc bénéficier du remboursement à hauteur de 75 % pour les frais suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Abonnement aux transports en commun ;
- Abonnement pour la location de vélos, de vélos à assistance électrique (VAE) et de VAE-cargos.

Les agents, fonctionnaires, contractuels et vacataires travaillant au-moins à 50 % d'un temps complet dans le mois bénéficieront de la prise en charge de 75 % des frais de leur abonnement. Les agents, fonctionnaires, contractuels et vacataires travaillant moins de 50 % d'un temps complet dans le mois bénéficieront d'une prise en charge au prorata du nombre d'heures travaillées.

La prise en charge s'entend pour les titres de transports publics permettant de réaliser dans le temps le plus court les déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail et sur la base du tarif de 2^{ème} classe. La prise en charge est subordonnée à la remise ou à la présentation des titres de transports ou justificatifs de location et de la copie de l'abonnement souscrit.

Les remboursements interviendront le mois suivant celui pour lequel les titres de transport ou de location ont été validés.

Les agents résidant à moins d'un kilomètre de leur lieu de travail ou bénéficiant d'un logement de fonction ou disposant d'un véhicule de fonction ne seront pas éligibles à ce remboursement.

Il est précisé que, pour favoriser la pluri-modalité sur un même trajet, ces deux dispositifs pourront être mobilisés par un même agent fonctionnaire ou contractuel. Les vacataires, quant à eux, bénéficieront uniquement des remboursements des frais de transports.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider, dans le cadre de la promotion des mobilités durables :

- **La prise en charge du forfait mobilités durables, d'un montant forfaitaire mensuel de 8,30 € ou 16,60 € selon les conditions précitées pour les fonctionnaires et contractuels ;**
- **La prise en charge par la collectivité du remboursement de 75 %, au lieu de 50 %, du coût des abonnements de transport en commun ou des locations longue durée de vélos, engagés par les agents selon les conditions précitées pour les fonctionnaires, contractuels et vacataires.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Pour extrait conforme

**Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

